

Communication

Territoria d'Or : Bourgoin-Jallieu

Pollueur payeur !

L'initiative innovante en une phrase et sa qualification en 5 mots clés.

Humour, détermination et mise à l'amende pour un plan de lutte contre les incivilités mis en œuvre avec les conseils de quartier.

Démocratie participative – Concertation – Civisme – Pédagogie - Répression

Le besoin

En février et mars 2016, les présidents des Conseils de quartier de Bourgoin-Jallieu et les citoyens réunis dans ces instances ont alerté la commune sur le besoin d'améliorer la propreté en ville, notamment des trottoirs.

Or, les baisses de dotation de l'État ayant impacté lourdement les finances municipales, la ville ne pouvait assumer un effort financier supplémentaire dans ce domaine, que ce soit de manière matérielle ou humaine. Malgré l'engagement important des agents municipaux du service propreté pour maintenir les rues propres, le comportement négligeant d'une partie de la population dégradait ce travail effectué quotidiennement.

Le choix a été donc fait d'agir sur les valeurs civiques des administrés.

Les objectifs

- Améliorer le cadre de vie en agissant sur les nuisances les plus contraignantes pour les administrés.
- Diminuer le nombre de déjections canines sur les trottoirs, le dépôt sauvage d'ordures et le jet de déchets sur la voie publique.
- Faire vivre les organes de démocratie participative en répondant à leurs attentes, tout en leur apportant des solutions concertées.

La description de l'initiative

Suite à la demande initiale des conseils de quartier (février-mars 2016), les services « démocratie participative et citoyenneté », « communication » et « propreté » ont élaboré un plan d'action pour améliorer la propreté des rues de la ville.

Les campagnes de sensibilisation classiques n'ayant pas obtenu l'effet escompté, la décision a été prise d'agir sur les sentiments humains : le questionnement face à une situation inconnue et la peur du gendarme.

Dès lors, le service « police municipale » a été associé au groupe de travail.

L'initiative s'est donc déroulée en 3 temps :

1/ AGUICHAGE du 10 au 24 juin

Les élus de la ville, accompagnés des agents du service propreté et des membres du conseil de quartier de L'Oiselet (zone particulièrement affectée par les déjections canines), ont cerclé les excréments à l'aide d'une bombe de peinture fluorescente éphémère afin d'attirer l'attention des habitants sur ces incivilités.

Cet aguichage a perduré durant 2 semaines et a été élargi aux autres quartiers de la ville.

2/ CAMPAGNE DE COMMUNICATION du 15 juin au 6 juillet

Après recensement des six incivilités les plus constatées par les membres des conseils de quartier (déjection canine, dépôt d'ordures, de mégots de cigarette, de chewing-gum, de bouteilles et urine sur les murs), la ville a proposé et soumis au vote six visuels mettant en exergue chaque infraction. Les représentants des habitants et les services concernés ont sélectionné les thèmes des déjections canines, ainsi que le dépôt sauvage d'ordures, et le jet de mégots de cigarette sur la voie publique.

Les visuels ont été finalisés avec les avis des présidents des conseils de quartiers pour être diffusés sur le réseau d'affichage urbain de la ville durant trois semaines et dans les bulletins municipaux interne et externe.

3/ REPRESSION POLICIERE à partir du 15 juin

L'ordre a été donné à la police municipale de veiller à la salubrité des rues sans clémence pour les contrevenants.

Pour ce faire, les agents ont utilisé les 30 caméras du centre de sécurité urbaine et modifié leur routine (début des rondes 1h30 plus tôt dans des secteurs aléatoires) afin de pouvoir effectuer des flagrant-délits.

Les moyens humains et financiers

6 bombes de peinture fluorescente éphémère (5€ HT pièce)

30 affiches 120x176cm (6,30 € HT l'unité – création interne)

Relations presse (service communication)

1 agent service démocratie participative, 2 agents service communication, 5 agents service propreté, 6 policiers municipaux et 2 ASVP

L'évaluation de l'initiative innovante

1/ INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Dépôt d'ordures sur la voie publique : un procès-verbal pour dépôt de sacs d'ordures à même le sol sur la voie publique à l'aide d'un véhicule + une intervention pour faire respecter les horaires de sorties des ordures ménagères.

Salubrité publique : une intervention auprès d'un cafetier pour dégradation du pavage sur la zone piétonne.

Déjections canines : plusieurs contrôles réalisés de façon aléatoire se sont soldés par deux flagrants délits.

2/ RETOMBÉES PRESSE : Le Dauphiné Libéré (presse quotidienne régionale), L'Essor de l'Isère (hebdomadaire) et Le Courrier Liberté (hebdomadaire).

RADIO : interview France Bleu Isère de la conseillère municipale déléguée à la propreté.

3/ BÉNÉFICES EN TERMES D'IMAGE

Les rues sont plus propres, car moins de déjections canines sur les trottoirs et de dépôts d'ordures.